

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150129-2015_B030-DE
Date de télétransmission : 06/02/2015
Date de réception préfecture : 06/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B030

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants PIG CPA

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

Excusé(s) :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_09

BUREAU DU 29 JANVIER 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants PIG CPA
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de 11 985 € de la CPA en faveur des propriétaires occupants dans le cadre du Programme d'intérêt général de la CPA.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté du Pays d'Aix soutient l'amélioration de l'habitat privé et s'associe aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'ANAH et qui portent pour 2014 sur la réhabilitation de 145 logements par an dont :

- 42 logements propriétaires bailleurs
- 103 logements propriétaires occupants
- 35 logements en sortie d'insalubrité



- 14 logements très dégradés
- 8 logements dégradés
- 32 logements énergie
- 60 logements autonomie

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence nationale de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location et fixées dans un programme d'actions.

Par délibération n°2007_A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH s'est tenue le 13 novembre 2014 et a instruit les 9 dossiers suivants :

N° DOSSIER ANAH	DEMANDEUR NOM PRENOM	ADRESSE DEMANDEUR	NATURE TRAVAUX	MONTANT REEL DES TRAVAUX	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	ENGAGEMENT ANAH	PART CPA	ENGAGEMENT CPA	ASE ANAH	ENGAGEMENT TOTAL
13013786	MADAME ANGELE FLON	32 ALLEE DU PARC 13770 VENELLES	Travaux autonomie adaptation SDB, rampe d'escalier	6 072 €	5 520 €	2 760 €	10 %	552 €		3312 €
130133274	MADAME ESSMA LAZOUNI	29 RUE DU BONHEUR RIANTE COLLINE VILLA 2 13127 VITROLLES	Adaptation SDB, changement menuiseries et volets roulants	13 817 €	12 827 €	6 413 €	10 %	1283 €		7696 €
13013359	MADAME SYLVIE DUMUR	195 CHEMIN DES FIGONS 13510 EGUILLES	Isolation combles, menuiseries économies d'énergie	26 028 €	13 470 €	6 735 €	10 %	1 347 €	3 000 €	11 082 €
13013492	MONSIEUR ET MADAME CEDRIC ROMAN	15 AVENUE CELESTIN BARTHELEMY 13710 FUYEAU	Isolation combles, menuiseries économies d'énergie	6 877 €	6 518 €	2 281 €	10 %	652 €	3 000 €	5 933 €
13013503	MONSIEUR ET MADAME GILBERT GATTI	PONT DE BAYEUX RN7 CHEMIN DE LA PLAINE 13590 MEYREUIL	Isolation toiture, murs et plafonds, changement menuiseries, chauffe-eau thermodynamique, poêle à granulés économie d'énergies	36 488 €	20 000 €	7 000 €	10 %	2 000 €	3 000 €	12 000 €
13013504	MADAME VINCENZA RAT	4 IMPASSE DE DA RESISTANCE 13640 LA ROQUE D'ANTHERON	Travaux d'autonomie aménagement d'une chambre et d'une SDB au RDC	32 729 €	20 000 €	10 000 €	10 %	2 000 €		12 000 €
13013507	MONSIEUR ET MADAME MOHAMED ZEROUAL	2 RUE CARRAIRE 13770 VENELLES	Isolation combles, menuiseries, chaudière à condensation économie d'énergies	23 517 €	20 000 €	10 000 €	10 %	2 000 €	3 000 €	15 000 €
13013512	MADAME LEA CHAMBON	16 AVENUE JULES FERRY LE CAMPRA APPARTEMENT 55 13080 AIX EN PROVENCE	Isolation toiture et façades, double vitrage et chauffage urbain	9 136 €	8 568 €	4 284 €	10 %	857 €		9 127 €
13013518	MADAME LYDIE PEZET	1 CLOS DE FLORETTE 13320 BOUC BEL AIR	Isolation combles, murs, pompe à chaleur, menuiseries, économies d'énergie	13 871 €	12 942 €	4 530 €	10 %	1 294 €	3 000 €	8 824 €
TOTAL				168 535 €	119 845 €	54 003 €		11 985 €	15 000 €	84 974 €

Les aides seront attribuées aux propriétaires occupants aux vues des attestations de versement de la participation de l'ANAH.

Le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 11 985 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'Anah ;

VU la délibération n°2012_A050 du Conseil communautaire du 15 mars 2012, relative à l'environnement, cadre de vie et développement durable – Modalités de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement et d'aide à la réhabilitation et à la maîtrise de l'énergie des logements des habitants du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 8 janvier 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 11 985 € aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants PIG CPA

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2015